

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 août 2008

L'an deux mille huit et le onze août à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 26 juillet 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON, POUSSET

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELY, HUC, NADEAU

MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir :
- M.AUGUEUX à Mme HELY
- Mme HELAND à Mme HUC
- Mme LAMOTHE à Mme DARMAILLACQ
- Mme LARRAILLET à M. DUCOUSSO
- Mme SANTOS à Mme NADEAU

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2008
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- point sur les rives du Ciron
- aménagement de la R.D. n° 114
- point sur la décharge du Pingua
- projet école
- questions diverses

document joint à la convocation :

- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

documents remis ce jour :

- la Lettre aux élus girondins n°52
- mail de M. DUCOUSSO sur l'érosion des berges du Ciron
- réponse du Centre Routier Départemental sur l'aménagement du carrefour avec R.D. 114
- projet d'arrêté de la D.R.I.R.E. sur l'ancienne carrière
- courrier du Maire au Conseiller Général pour l'ancienne carrière

Mme LEY, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 juillet 2008 est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

1) rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

* Ce rapport ne suscite aucune remarque importante de la part des élus.

Il est néanmoins préconisé que la contenance des caissettes (déchets à recycler) soit adaptée à la taille du foyer comme pour le container des ordures ménagères.

Le maire remontera cette observation à la Communauté de Communes (C.D.C.).

* Le Maire informe les conseillers qu'il est intervenu auprès de la C.D.C. pour qu'elle étudie la fourniture de composteurs d'humus individuels. Il relancera ce sujet à la rentrée.

2) point sur les rives du Ciron

M. DUCOUSSO a adressé au maire et à M. POUSSET un mail concernant le problème des rives du Ciron. Dans celui-ci, il conseille de monter « un petit projet » afin d'obtenir des subventions pour réaliser des travaux.

Le maire demande qui va réaliser ce projet.

M. DUCOUSSO précise qu'il faut argumenter sur le fait que l'érosion des berges dégrade à la fois le bien et la qualité de la frayère. Ce dernier point est à souligner dans le projet.

M. DUCOUSSO pense que le Syndicat devrait présenter le projet.

Après discussion, M. DUCOUSSO accepte de rédiger ce document préparatoire en collaboration avec M. POUSSET, représentant la commune à la commission de la C.D.C. Le maire précise qu'il n'aurait pas d'objection à ce que M. DUCOUSSO en tant qu'expert puisse intervenir, si besoin, devant les instances décisionnaires.

M. DUCOUSSO doit prévenir MM. MERIC et IROLA du Syndicat de la Vallée du Ciron de ce projet.

3) aménagement de la R.D. n° 114 et autres questions voirie

* La municipalité souhaite étudier un aménagement à l'intersection de la R.D. 116 et de la R.D. 114 (carrefour de la Lisseuse). Contacté, le Centre Routier Départemental a répondu que ce projet se situant en agglomération ne relevait pas de sa compétence. Il appartenait à la commune de désigner un

maître d'ouvrage pour valider les solutions techniques et l'enveloppe financière. Ensuite, il faudra faire une demande de subvention dans la mesure où notre projet sera éligible. Le maire entreprend les démarches nécessaires.

* A la question de Mme HUC concernant la plantation des arbustes sur le terre-plein route de Landiras, il est répondu qu'elle sera effectuée en novembre.

* Le maire a reçu l'acceptation du Centre Routier Départemental pour modifier les limites des entrées d'agglomération du village.

Des arrêtés devront être pris et des panneaux achetés.

Le montant de cet investissement s'élèvera à environ 4 000 euros à partager entre le Département, la C.D.C. et la commune.

* La D.D.E. a refusé la limitation de vitesse à 50 km/h. sur la route de Preignac mais a accepté 70 km/h.

4) point sur la décharge du Pingua

Le maire a été reçu par la Sous préfète le 22 juillet 2008.

Le projet d'arrêté va être validé par les instances et deviendra exécutoire dès transmission à la commune. Il y aura alors deux ans pour effectuer les travaux préconisés.

La Sous préfète viendra visiter le site pour se rendre compte. Elle a parfaitement intégré que la mise aux normes posait un problème financier à la commune. Elle se propose d'organiser une réunion entre les différents acteurs concernés (Etat, Département, C.D.C., Communes...) pour étudier les modalités de financement.

La Sous préfète a acté que le site avait reçu à l'époque une autorisation d'exploitation.

5) projet d'agrandissement des locaux de l'école

Le 22 juillet, le maire et Mme HUC ont rencontré l'architecture du Conseil d'Architecture Urbanisme et d'Environnement de la Gironde.

Il est nécessaire d'établir en priorité le cahier des charges pour choisir un maître d'œuvre.

L'investissement envisagé (2 salles maternelles, 1 salle de motricité, 1 bloc sanitaires) s'élèverait à environ 300 000 euros.

Vu des délais incompressibles (appel d'offres) et sous réserve d'obtenir les subventions, la livraison du nouveau bâtiment ne peut pas être effective avant la rentrée 2010-2011.

Dans l'attente, la classe supplémentaire sera installée à la place de la garderie actuelle, celle-ci étant transférée dans l'ancienne cantine. Des travaux de mise aux normes et de rénovation sont en cours pour que cette salle soit opérationnelle à la rentrée.

6) questions diverses

- Syndicat des Eaux de Budos

A Landiras, un incident lié à la qualité de l'eau a entraîné des troubles digestifs pour quelques consommateurs.

Des mesures correctives ont été immédiatement prises par la Lyonnaise des Eaux sous le contrôle de la D.D.A.S.S. La cause a été identifiée. Il s'agissait d'une pollution par de l'eau venant d'un forage qui s'est introduite dans le réseau d'eau de la ville.

Un courrier sera adressé à tous les foyers dépendant de ce Syndicat. Il les informera de cet incident et notamment de l'obligation de séparer physiquement les réseaux forage – eau de la ville et de l'obligation de déclarer les puits et forages.

En septembre, La Lyonnaise des Eaux fera une inspection complète de tout le réseau d'alimentation.

- Maïade

Le samedi 6 septembre 2008, tous les Pujolais seront conviés à 11 heures pour la Maïade.

Trois tilleuls seront plantés autour de l'école. Suivront un apéritif musical et un buffet campagnard.

En ce qui concerne le financement de cette journée, les élus prennent en charge l'achat des arbres et la prestation de l'animation musicale. Le buffet sera payé par la commune.

- Travaux réalisés sur la commune d'ici la fin de l'année

* enfouissement des réseaux haute et moyenne tensions entre Bommès, Pujols et Budos.

* dans le bourg, enfouissement des réseaux moyenne tension, du téléphone et réfection de l'éclairage public. La commune bénéficiera d'une subvention du Syndicat d'Electricité du Sauternais et pour l'éclairage public, le S.D.E.E.G. propose un montage financier intéressant qu'il conviendra d'étudier.

- Lotissement « La Sableyre »

Le recollement a eu lieu. Cela permet aux propriétaires que leur dossier de demande de permis de construire soit recevable.

Sa voirie reste pour le moment dans le domaine privé et le transfert sera envisagé quand tous les lots seront construits.

La municipalité n'a pas demandé que cette voirie soit bitumée avant le recollement contrairement à ce que le promoteur a indiqué à certains accédants à la propriété.

- incivilités sur le stade de football

Il a été signalé que des jeunes font de la moto sur ce stade.

- intervention de Mme HUC

- Serait-il possible de mettre du calcaire dans les trous devant les entrées des maisons ?

La plupart de ces dernières sont localisées sur les routes départementales. Le maire interrogera M. LESPES ou M. DRUSIAN, de la D.D.E.

- Comment communiquer aux Pujolais, les annonces d'orages, de neige, de vent... reçues de la Préfecture ?

Cette question sera étudiée par la commission « Gestion de crise ».

Séance levée à 22 Heures 15.